

Le 27 janvier à midi, le conseil municipal de la Commune de Combiers, canton de Cavallotte, Charente, s'est réuni en session extraordinaire, au lieu de ses séances, en vertu de l'autorisation de M. le préfet en date du 7 janvier, sous la présidence de M. Chénier, Maire.

Étaient Présents: MM. Basquillac, adjoint, Boutin, Dallaud, Berot, Thomas, Poluchapt, et Chénier, Maire Président.

Absents MM. de Ruffonds, Campot, Davicou, Revost et Duchet.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. Basquillac ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions et qu'il a accepté.

M. le Maire invite le conseil municipal à désigner:
1° Un délégué pour les opérations préliminaires de la révision des listes électorales, lequel prendra part ensuite aux jugements des réclamations; 2° Deux délégués appelés uniquement à faire partie de la Commission chargée de juger les réclamations.

Il est alors procédé à l'élection du 1° délégué:
M. Campot, ayant obtenu la majorité des suffrages.

a été désigné comme délégué pour les opérations préliminaires
de la révision des listes électorales, lequel prendra part ensuite
aux jugements des réclamations.

Il est ensuite procédé aux élections des deux autres délégués.
M. Berdail et M. Montier, ayant obtenu la
majorité des suffrages sont alors désignés comme délégués
appelés uniquement à faire partie de la Commission chargée
de juger les réclamations.

Fait et délibéré le jour, mois et an sus dits et ont
signé les membres présents excepté Delachet et nous ne
savons faire.

Briot Koumas Dabat Montier

Campredon Quichu

Christy

Berdail

P